



PREFET DE L'EURE

**Secrétariat Général**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,  
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 9 juillet 2015

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**AVIS**

**Société LAFARGE GRANULATS FRANCE**

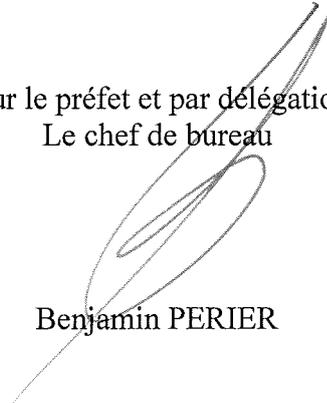
**à MUIDS et DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE**

Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-563 du 6 juillet 2015, le préfet de l'Eure a modifié l'arrêté préfectoral du 4 mai 1995 modifié et autorisé la société LAFARGE GRANULATS FRANCE à prolonger la durée d'exploitation de la carrière sise sur les communes de Muids et Daubeuf-Près-Vatteville.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée à la mairie de Muids et Daubeuf-Près-Vatteville ainsi qu'à la préfecture de l'Eure - direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef de bureau

  
Benjamin PERIER